

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec la ligue de l'enseignement dans le cadre de l'AET Citoyenneté.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Context art.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Labelbleu.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Étincelle dans le cadre du contrat de ville Alliance éducative en réseau.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation du contrat de gestion pour la mutualisation des paies des intervenants dans le cadre du dispositif "école ouverte" avec le lycée Jean Jaurès à Saint Clément de Rivière

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association L'Incroyable tic tic boum dans le cadre du contrat de ville Culture et projets participatifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Apieu.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 39

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Étincelle dans le cadre du contrat de ville Alliance éducative en réseau.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Les femmes et les enfants d'abord dans le cadre du contrat de ville Culture et projets participatifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Cary Yoga dans le cadre de l'AET bien être.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 42

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association L'ouvre champ dans le cadre de l'AET collègue au cinéma.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 43

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Villa Patou dans le cadre du contrat de ville Culture et projets participatifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Arts en cercle dans le cadre du contrat de ville Culture et projets participatifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 45

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Autoentrepreneur Quincy Gane dans le cadre du contrat de ville Culture et projets participatifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 46

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Arts en cercle dans le cadre du contrat de ville Culture et projets participatifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 47

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Balthazar, centre des arts du cirque dans le cadre du contrat de ville Culture et projets participatifs.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 48
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 23/01/2020

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Approbation de la proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale pour l'année scolaire 2020-2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	6
Contre :	6
Abstentions :	6
Blancs :	0
Nuls :	0

Décision du Président du conseil d'administration : acte signé avec accord

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 49
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 30/01/2020

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 23/01/2020

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Approbation de la proposition de répartition de la Dotation Horaire Globale Segpa pour l'année scolaire 2020-2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	6
Contre :	6
Abstentions :	6
Blancs :	0
Nuls :	0

Décision du Président du conseil d'administration : acte signé avec accord